

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 23 Juin 2021	Séance du : Mardi 29 Juin 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 41	
Présents : 36	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 5	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

01. Ressources Humaines - Mise à jour du tableau des effectifs :

Monsieur BARDEAU rappelle que conformément aux divers mouvements de personnels, et à des modifications de temps de travail (avis favorable du CT du 15 juin 2021), Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter la création de poste suivante :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe TC

En conséquence, Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire :

-D'APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communautaire telles que présentées ci-dessus.

-D'INDIQUER que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

- DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au Budget, chapitre 012.

-DE CHARGER Monsieur le Président de nommer le personnel

-D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.
Il convient d'en délibérer.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

-APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communautaire telles que présentées ci-dessus.

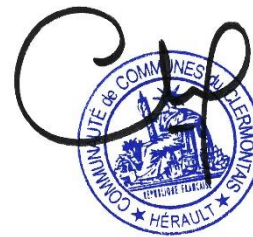
-INDIQUE que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au Budget, chapitre 012.

-CHARGE Monsieur le Président de nommer le personnel

-AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.
Il convient d'en délibérer.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontais,



Claude REVEL.